

Demande d'adhésion pour Associés canadiens Convention de parrainage international

Parlez-nous de vous



USANA Data Processing
Box 4000, Tooele, UT 84074 États-Unis
(888) 950-9595 - Commandes (U.S. et Canada)
(800) 289-8081 - Commandes, télécopieur
(888) 683-8383 - Commandes, espagnol
(888) 782-8282 - Commandes, français
(888) 448-8081 - Commandes, télex
(888) 805-2525 - Commandes, chinois

Nom (nom de famille, prénom) (Note : Pour une entité désignée par une raison sociale, une entreprise incorporée ou une société en nom collectif, soumettre également le formulaire canadien d'enregistrement commercial)

Co-postulant (nom de famille, prénom)

Adresse postale

Ville Terr./Province Code postal

Informations sur votre parrain

Chua Hwee Eng

Nom (nom de famille, prénom, second prénom)

2 3 5 7 4 9 3 0 6 5 9 1 0 0 5 6 7 8

Numéro de l'Associé(e)

Téléphone

Informations sur le placement

Foo Kim Lian

Nom de la personne sous laquelle le postulant sera placé (nom de famille, prénom)

2 8 7 5 9 0 1 0 0 1 LEFT

Numéro de l'Associé(e)

Centre d'affaires

AFFILIATION

V le Côté droit

Cocher un choix

Pour commencer

En tant qu'Associé d'USANA, vous devenez également distributeur et détenez le droit de vendre des produits au détail. Si vous faites le choix de ne pas devenir distributeur, veuillez l'indiquer en cochant ci-dessous.

Je fais le choix de ne pas être distributeur des produits USANA. Je comprends qu'en tant qu'Associé non distributeur, je n'ai pas le droit de vendre des produits USANA au détail et je suis tenu(e) de respecter mes engagements selon les termes du programme de Client privilégié. Comme j'achèterai des produits USANA pour mon usage personnel seulement, je comprends que des taxes de ventes correspondant au montant de mes achats au prix de gros ou au prix de la livraison automatique seront portés à mon compte.

Système de développement d'entreprise (SDE) 72 \$ CAN **e-BDS (SDE-e version électronique)** 29 \$ CAN
(Tous les Associés et distributeurs doivent acheter le SDE ou la version électronique.)

Parrain international 29 \$ CAN

Activez 1 Centre d'affaires ou **Activez 3 Centres d'affaires**

Article n°	Qté	Nom du produit	PVV	Détail	Livraison automatique
<input type="checkbox"/> #401		Ensemble Tripack de développement d'entreprise	500 pts	1109,44 \$ CAN	998,50 \$ CAN

Article n°	Qté	Nom du produit	PVV	Détail	Livraison automatique

USANA calculera la TPS et la TVQ, ainsi que les frais de transport et de manutention. Si vous payez par chèque ou mandat-poste, veuillez appeler les Commandes Express pour connaître votre total.

Total
\$ 72 \$ CAN
\$ 29 \$ CAN
\$ Total de la commande
\$ Taxes
\$ Transport et manutention (détails au verso)
\$ Grand Total

Économisez 10 % sur la livraison automatique

Veuillez m'inscrire au programme de livraison automatique d'USANA. Il est entendu que je recevrai les produits commandés à intervalles de 4 semaines après ma commande initiale.

Article n°	Qté	Nom du produit	PVV	Détail	Livraison automatique
<input type="checkbox"/> #100		HealthPak 100™	100 pts	s.o.	158 \$ CAN
<input type="checkbox"/> #565		Abonnement annuel à Lifemasters®	0 pts	s.o.	39,95 \$ CAN
<input type="checkbox"/> #824		Services Commerciaux en Ligne	0 pts	s.o.	28,45 \$ CAN

Article n°	Qté	Nom du produit	PVV	Détail	Livraison automatique

USANA calculera la TPS et la TVQ, ainsi que les frais de transport et de manutention. Si vous payez par chèque ou mandat-poste, veuillez appeler les Commandes Express pour connaître votre total.

Total
\$ Livraison automatique
\$ Taxes
\$ Transport et manutention (détails au verso)
\$ Grand Total

Lifemasters® est offert en anglais seulement. Votre première commande de livraison automatique comprendra le montant total des frais annuels d'abonnement. Si vous deviez par la suite annuler ou interrompre temporairement la livraison de votre commande automatique, vous renoncerez par le fait même à la portion résiduelle de votre souscription. Votre abonnement annuel sera automatiquement renouvelé au terme de 13 cycles mensuels.

Mode de paiement

Choisissez un mode de paiement pour les commandes. L'information sera conservée en dossier pour les commandes ultérieures. Vous pouvez nous proposer deux méthodes de paiement - indiquer l'une d'elles comme secondaire.

Paiement régulier Chèque joint Chèque/Mandat bancaire N° Virement automatique (Veuillez joindre le formulaire) VISA Discover US \$ seulement MasterCard American Express

N° de carte

Date d'expiration

Nom du titulaire de la carte

Signature de titulaire de la carte

J'autorise par la présente USANA, Inc. à effectuer sur mon compte de carte de crédit les débits de montant approprié correspondant au paiement de ma trousse de départ et de toutes mes commandes ultérieures de produits. USANA est autorisée à effectuer des débits correspondant uniquement au prix des produits que je commande plus les frais d'envoi et montants applicables de taxes de vente, ou des débits correspondant au montant de la commande d'envoi automatique que j'ai établie (plus le montant additionnel approprié pour des produits de substitution si les produits habituels ne sont pas disponibles) plus les frais d'envoi et montants applicables de taxes de vente. J'autorise USANA, Inc. à faire débiter chaque année sur le compte mentionné dans cette convention une somme de 29 \$ (plus taxes de vente applicable) au titre du renouvellement automatique de la Convention d'Associé(e). Ce montant sera débité à la date anniversaire de ma demande d'admission.

Signature

Ma signature apposée ci-dessous atteste que j'ai lu et accepté les conditions contractuelles qui figurent au recto et au verso de ce document.

Signature - Postulant

Date

Signature - Co-postulant

Date

Attachez un spécimen de chèque pour les virements automatiques (pour les envois par télécopie, envoyer le chèque sur une page séparée)

MANUTENTION ET TRANSPORT

Votre coût d'expédition équivaut aux frais de transport effectifs payés par USANA plus 3 \$ CAN plus taxes sur chaque commande faite par téléphone. \$CAN de frais de manutention. Ce coût d'expédition est estimé à la commande. L'estimation est produite par ordinateur et se calcule en tenant compte du poids du produit et de la charge.

CONVENTION DE L'ASSOCIÉ(E)

La CONVENTION conclue entre le Postulant indiqué (appelé dans les présentes le POSTULANT) et USANA, Inc. (appelée dans les présentes USANA) est régie par les clauses et conditions présentées ci-dessous.

1. Par la présente, le POSTULANT demande son admission en qualité d'Associé(e) au Programme de marketing en réseau d'USANA. Pendant une période de 21 jours à compter de l'envoi de cette demande d'admission ou jusqu'à la date à laquelle USANA notifiera son acceptation ou rejet au POSTULANT, le POSTULANT est provisoirement autorisé à remplir les fonctions d'Associé(e) et à vendre des produits USANA. USANA se réserve le droit d'accepter ou rejeter toute candidature à sa guise en se conformant aux clauses et dispositions qui figurent dans les Politiques et procédures d'USANA telles qu'elles existent actuellement ou peuvent être amendées à l'avenir.

2. Une fois accepté comme Associé(e) par USANA, le POSTULANT est autorisé à exercer en qualité d'Associé(e) pendant une année civile. USANA, Inc. renouvellera automatiquement l'autorisation d'exercice de l'Associé(e) chaque année - ceci donnant lieu au débit d'un montant de 29 \$ sur le compte de l'Associé(e) dont l'intitulé est conservé en dossier - sauf si le 9. l'Associé(e) avise USANA, Inc. par écrit avant la date anniversaire de son désir de mettre fin à ses activités de distributeur.

3. Le POSTULANT a lu les clauses de cette Convention, le Programme de rémunération cellulaire USANA, et le texte des Politiques et procédures, qui sont incorporés aux présentes par référence et font ainsi partie de la présente Convention, et s'assujettit aux dispositions de tous ces documents. USANA se réserve le droit de modifier le Programme de rémunération et les Politiques à sa discrétion; le POSTULANT reconnaît qu'il sera alors assujéti aux dispositions modifiées.

4. En vertu de cette Convention le POSTULANT est un entrepreneur indépendant, et non pas un agent, employé ou fondé de pouvoir de l'Associé(e) qui a parrainé ou de USANA, et s'engage à ne pas se présenter autrement au public. De ce fait, le POSTULANT reconnaît qu'USANA n'encourt aucune obligation en rapport avec ses activités et que la responsabilité du versement des impôts/taxes/droits/cotisations sur le revenu, les ventes, la sécurité sociale, l'assurance-chômage, etc. afférents à l'activité du POSTULANT en vertu des présentes, incombe uniquement au POSTULANT.

5. Le POSTULANT s'engage à ne pas produire, utiliser ou encourager la production de documents, quelle qu'en soit la nature, décrivant les produits et les programmes de USANA ou exploitant les marques de commerce ou toute autre propriété protégée d'USANA, hors de ce qui est permis par les politiques d'USANA.

MODALITÉS ET CONDITIONS

1. Vous êtes un entrepreneur indépendant, et non un employé d'USANA.

2. Vous ne pouvez procéder à aucune vente ou cession du statut de distributeur agréé en l'absence du consentement d'USANA expressément accordé par écrit.

3. Lors du renouvellement annuel de votre statut de Distributeur, vous devez payer un droit de renouvellement de 20 \$. Ce paiement peut être effectué par prélèvement automatique sur un compte-chèque, par carte de crédit, par chèque, ou en argent comptant.

4. Vous devez payer tout impôt ou taxe exigible sur votre revenu d'Associé(e) indépendant(e), à moins que vous n'obteniez une exemption accordée par l'autorité fiscale dont vous dépendez. De plus la compagnie doit vous facturer toute taxe de vente exigible sur tous vos achats de produits.

5. Pour avoir droit au versement de commissions, vous devez : (1) vendre à des acheteurs au détail ou utilisateurs ultimes au moins 70 % des produits que vous commandez; (2) vendre des produits à / inscrire au moins cinq (5) clients privilégiés ou acheteurs au détail par période de quatre (4) semaines; et (3) remettre aux acheteurs au détail un reçu mentionnant la date de la vente, le montant de la vente, la description des produits achetés et la Garantie de satisfaction USANA. Vous devez conserver une copie de tous les reçus pendant deux ans.

6. USANA, Inc est le propriétaire exclusif des appellations spécifiques des produits USANA ainsi que la raison sociale et du logo d'USANA; vous n'êtes pas autorisé à faire usage des noms des produits USANA, de la raison sociale ou du logo d'USANA dans la promotion de votre commerce indépendant.

7. USANA ne vous permet pas d'acheter des marchandises en quantité irraisonnable uniquement aux fins de la qualification pour le versement de commissions ou bonis, ou de la progression dans le cadre du Programme de rémunération cellulaire. Vous ne pouvez acheter que 900 \$ de produits au prix de gros par commande, sauf si vous justifiez de la nécessité d'avoir un stock plus important.

8. Vous êtes libre de participer à d'autres programmes de marketing en réseau, mais vous ne devez pas approcher les autres Associés USANA ou clients privilégiés au fin de la promotion ou de la vente de produits ou services similaires ou concurrents, ou aux fins de les recruter dans une autre organisation de marketing en réseau.

9. Les rapports USANA décrivant la généalogie des lignées descendantes constituent une information commerciale confidentielle dont USANA est le propriétaire exclusif. Vous ne devez pas utiliser ces rapports à d'autres fins que le développement de votre commerce USANA. Spécifiquement, vous ne devez jamais révéler ladite information à de

PARRAINAGE INTERNATIONAL – DEMANDE D'AUTORISATION ET CONVENTION

CONVENTION conclue entre le demandeur décrit ci-dessus et USANA Canada Company (appelée dans les présentes "USANA"), assujettie aux clauses et conditions ci-dessous.

1. Je certifie que je suis résident du Canada et légalement habilité à conclure ce contrat dans la juridiction de ma résidence. J'ai lu les dispositions de ma convention de distributeur USANA concernant les activités des distributeurs indépendants USANA dans les pays autorisés.

2. Je prends note que je suis autorisé à pratiquer le parrainage international et que ceci me donne le droit de parrainer des distributeurs dans les pays autorisés, après réception par USANA de la présente demande d'autorisation et du montant correspondant des frais de traitement.

3. USANA peut révoquer à tout moment mon droit de pratiquer le parrainage international ou de recevoir des primes de bonus dans un pays autorisé si USANA constate que j'ai violé les clauses et conditions de ma convention de distributeur et/ou les exigences de la présente convention. Advenant la révocation par USANA de mes droits de parrainage international, je dégage USANA et ses dirigeants, administrateurs, agents, conseillers et employés de toute responsabilité au titre de pertes, dépenses ou dommages que ladite révocation pourrait faire subir à moi-même ou à toute autre personne.

4. Cette convention demeure en vigueur aussi longtemps que la situation du distributeur avec USANA demeure en règle, ceci étant déterminé exclusivement par USANA. Le droit de traitement de cette demande (29 \$ CA) n'est pas remboursable, sauf si le distributeur se désiste de son statut de distributeur USANA moins de 14 jours après être devenu distributeur, auquel cas le demandeur a droit au remboursement des frais de traitement indiqués.

5. Je suis seul responsable du respect de toute législation applicable dans le cadre de mes activités de distributeur USANA indépendant dans un pays autorisé. De ce fait, je dégage USANA et les compagnies filiales d'USANA et leurs dirigeants, administrateurs, agents, conseillers et employés de toute responsabilité découlant de mes actes ou omissions. Je renonce également à tout droit d'action judiciaire que moi-même et mes agents dûment autorisés pourrions exercer en rapport avec mon statut de distributeur indépendant USANA ou de parrain international, et découlant de mes actes ou omissions. Je m'engage à indemniser USANA et toute filiale d'USANA, et je les dégage de toute responsabilité, au titre de toute action judiciaire ou demande de compensation intentée par des tiers en rapport avec mes actions, omissions ou représentations dans le cadre du parrainage de distributeurs ou de mon activité de distributeur indépendant USANA dans un pays autorisé.

Calcul du total de vos taxes

$$\frac{\text{Prix d'envoi automatique ou de gros}}{\text{Taux}} \times \text{ } \%$$

Calcul par le distributeur de la taxes de vente sur le Total - détail

Calcul par l'Associé(e) de la taxes de vente sur le Total - Gros ou envoi automatique l

6. Le POSTULANT a pour mission de superviser et former tout(e) Associé(e) qu'il peut parrainer, comme ceci est décrit dans les Politiques. Pour ses présentations des programmes USANA à des tiers, le POSTULANT s'engage à présenter ces programmes d'une manière complète et honnête. Le POSTULANT s'engage à souligner dans toute présentation le fait qu'USANA et ses programmes ne garantissent aucun revenu, qu'aucun(e) Associé(e) ne peut recevoir un revenu uniquement au titre du parrainage de sous-Associé(e), qu'aucune acquisition d'une quantité spécifique de produits n'est exigée à un niveau quelconque, que la vente au détail est une obligation, qu'une quantité territoriale exclusif n'est attribué aux Associés participant au programme.

7. Le POSTULANT reconnaît qu'une rémunération n'est versée qu'au titre de la vente de produits aux acheteurs au détail tel que ceci est défini dans les Politiques et dans le Programme de rémunération cellulaire d'USANA.

8. Toute vente ou cession du statut de distributeur agréé ou des droits conférés à l'Associé(e) par cette Convention doit être approuvée par écrit par USANA. Les successeurs et cessionnaires du POSTULANT doivent se conformer à toutes les exigences du programme.

9. Par la présente, le soussigné déclare être majeur et être habilité à engager le POSTULANT et à l'assujettir à toutes les dispositions des présentes et des Politiques et procédures.

10. Tout litige en rapport avec cette Convention ou tout désaccord entre les parties aux présentes sera soumis à la juridiction des tribunaux de l'État de l'Utah, sauf si la législation de l'état/de la province du postulant impose expressément l'application de la législation locale. La présente Convention sera régie par les lois de la province de l'Ontario.

11. Un(e) Associé(e) peut à tout moment signifier à USANA son intention de mettre fin à son activité de distributeur, quelle qu'en soit la raison. Sur notification du retrait, USANA procédera au rachat des produits commandés et/ou de la trousse de départ conformément aux dispositions des Politiques en vigueur.

12. USANA se réserve le droit de mettre fin au statut de distributeur d'un(e) Associé(e) en invoquant les motifs légitimes définis dans les Politiques.

13. L'admission au statut d'Associé(e) indépendant(e) n'implique aucun achat ou investissement, à l'exception de l'achat d'une trousse de départ vendue au prix coûtant. L'achat de la trousse de départ est obligatoire, sauf dans les états ou provinces où ceci est prohibé par la loi.

quelconques tierces parties, ni utiliser cette information pour concurrencer USANA, ou pour recruter ou solliciter d'autres Associés ou clients privilégiés d'USANA pour qu'ils participent à d'autres programmes de marketing en réseau.

10. Le non-exercice par USANA d'un droit dont elle jouit en vertu de la présente convention, ou le fait que parfois USANA n'exige pas que l'Associé(e) se conforme strictement aux clauses de cette convention et aux Politiques et procédures, ne peut être considéré comme une renonciation par USANA à son droit d'exiger à d'autres occasions le strict respect des engagements contractuels de l'Associé(e). Une éventuelle renonciation par USANA à des droits qui lui sont conférés par la présente convention ou par les Politiques et procédures doit être formulée par écrit et signée par un responsable autorisé d'USANA.

11. Le non-exercice de ses droits par USANA à l'égard d'une infraction particulière d'un(e) Associé(e) n'affecte pas la capacité d'USANA à faire valoir pleinement ses droits à l'égard d'un quelconque manquement ultérieur et ne modifie en aucun cas les droits et obligations de tout(e) autre Associé(e). Le fait qu'USANA néglige d'exercer ses droits ou les exerce tardivement à l'égard d'une infraction quelconque d'un(e) Associé(e) n'affecte aucunement la capacité d'USANA à exercer tous ses droits à l'égard de ladite infraction ou de toute autre infraction ultérieure.

12. Vous pouvez à tout moment signifier à USANA votre intention de mettre fin à vos activités de distributeur, quelle qu'en soit la raison. Si vous décidez de résilier cette convention de distributeur, il vous suffit d'en aviser USANA par écrit. Si vous décidez d'abandonner vos activités de distributeur 30 jours ou moins après votre admission, USANA remboursera 100 % du coût de la trousse d'un(e) Associé(e) et de toute la commande initiale de produits, moins les frais de port. Tout autre retour de marchandises pour échange ou remboursement sera traité conformément aux dispositions des Politiques d'USANA.

13. USANA se réserve le droit de mettre fin à tout moment au statut de distributeur d'un(e) Associé(e) cas de violation des dispositions de la présente convention, du Programme de rémunération cellulaire, ou des Politiques et procédures.

14. USANA se réserve le droit de réviser ou modifier le Programme de rémunération cellulaire et les dispositions des Politiques et procédures.

15. En soumettant la demande d'adhésion et Convention d'Associé dûment signée, vous autorisez USANA et les autres Associés USANA indépendants à communiquer avec vous par téléphone, par télécopieur ou par courriel, en utilisant les renseignements personnels pertinents que vous avez fournis dans ce formulaire.

6. Je reconnais que la présente convention est distincte et indépendante de la convention de distributeur que j'ai antérieurement conclue avec USANA pour devenir un distributeur indépendant d'USANA. Les termes de la présente convention ont le même sens que ceux utilisés dans la convention de distributeur, qui sont incorporés aux présentes par référence.

7. Je m'engage à m'abstenir de toute activité d'importation/exportation de produits USANA dans un pays où USANA n'en a pas approuvé la vente, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

8. Je m'engage à m'informer diligemment à l'égard des lois, règlements et exigences applicables dans tout pays autorisé dans lequel j'ai l'intention de parrainer des distributeurs et de pratiquer mon commerce de distribution, et je m'engage à m'y conformer. Je ne parrainerai aucun distributeur et je n'aurai aucune activité commerciale ou de promotion dans un pays autorisé avant de m'être informé au sujet des lois, règlements et exigences applicables, et de m'y être conformé.

9. Je m'engage à me conformer aux dispositions de la convention de distributeur (qui est incorporée aux présentes par référence) et aux exigences de la présente convention, telles qu'elles peuvent être amendées de temps à autre, en ce qui concerne l'exploitation de mon commerce dans un pays autorisé.

10. Je ne peux céder ou transférer à quiconque - personne physique ou morale - les droits qui me sont conférés par la présente convention sans l'autorisation préalable d'USANA accordée par écrit. Je peux déléguer mes fonctions et responsabilités de parrainage international à d'autres personnes, mais je demeure seul responsable du respect des dispositions de la convention de distributeur et des exigences de la présente convention, et des lois applicables. Je dois constamment superviser directement toute personne qui travaille avec ou pour moi dans le cadre de mon commerce de distributeur indépendant.

11. La présente convention est régie par la législation canadienne et sera interprétée par référence à cette législation, et les parties signataires s'assujettissent irrévocablement à la juridiction non exclusive des tribunaux canadiens en ce qui concerne tout litige en rapport avec les présentes ou toute autre relation contractuelle entre les parties aux présentes. Toute action judiciaire intentée en rapport avec cette convention devra être soumise aux tribunaux de Toronto, Canada.



Apposez vos initiales ici